

Vu pour être annexé à la délibération du 30 Novembre 2021 approuvant la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme	Cachet de la Mairie et signature du Maire :
--	--

PLU approuvé le 11 septembre 2017
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 28 septembre 2021

Dossier de la révision allégée n°1 du PLU réalisé par :



2 rue de la Gare
10150 CHARMONT s/B.
Tél : 03.25.40.05.90
Email : perspectives@perspectives-urba.com

	Limite de commune		Limite de zone
	Espace Boisé Classé		Emplacement réservé
	Espace jardin		Elément de patrimoine et de paysage
	Construction manquante (à titre indicatif)		

UA	Zone urbaine
UX	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UE	Zone urbaine destinée aux équipements

1AU	Zone d'urbanisation future soumise à la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble
1AUE	Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements
1AUX	Zone d'urbanisation future à vocation d'activités
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme

A	Zone agricole
An	Secteur de la zone agricole inconstructible
N	Zone naturelle et forestière

1	Propriété arborée
2	Alignement d'arbres et placette communale
3	Mur de clôture
4	Haie

	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
2	Élargissement de voirie	947 m ²	Commune
3	Création de voirie	990 m ²	Commune
4	Création de voirie	491 m ²	Commune
5	Création de voirie	264 m ²	Commune
6	Création de voirie	312 m ²	Commune

Extrait du zonage : Localisation des bâtiments d'exploitation vers "La Harmande" - commune d'Avant-les-Ramerupt

